

RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL

Promotion de l'emploi dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 »

CONCLUSIONS

Les 10 et 11 novembre 2013, Vilnius

Réunion des présidents des commissions des affaires sociales et du travail,

eu égard aux objectifs en matière d'emploi inscrits dans la stratégie « Europe 2020 »,

vu les lignes directrices du Conseil pour les politiques d'emploi des États membres adoptées en 2010,

vu le paquet pour l'emploi et le paquet pour l'emploi des jeunes proposés par la Commission européenne en 2012,

vu l'Initiative pour l'emploi des jeunes adoptée par le Conseil européen en février 2013,

vu la proposition du Conseil d'établir une Garantie pour la jeunesse formulée en avril 2013,

Mesures d'augmentation de l'emploi des jeunes

1. note avec inquiétude qu'à travers l'UE, plus de 26 millions de personnes, dont 5,5 millions de jeunes âgés entre 15 et 24 ans, ne parviennent pas à trouver un emploi ; constate que le chômage des jeunes est un problème particulièrement aigu et que le taux de chômage des jeunes, qui s'élève à 23,5 %, est deux fois supérieur à celui des adultes, établi à près de 11% ; souligne qu'un nombre croissant de jeunes sont sans emploi, éducation ou formation (NEET), d'où le risque que trop de jeunes Européens restent trop longtemps sans emploi pour être en mesure de réintégrer avec succès le marché du travail, le phénomène pouvant se traduire par l'apparition en Europe d'une génération perdue ;
2. souligne toutefois que les taux de chômage des jeunes divergent considérablement à travers l'UE ; par exemple, en septembre 2013, la part des jeunes sans travail était de 7,7% en Allemagne et de 8,7% en Autriche, contre près de 60% dans les États membres les plus touchés par la crise économique et financière, à savoir la Grèce et l'Espagne ; rappelle que les taux de chômage varient aussi d'une région à l'autre au sein des États membres ;

3. soutient les mesures qui ont été prises ou proposées à la fois au niveau national et européen pour lutter contre le chômage, et notamment celui des jeunes ; se félicite du versement anticipé par le Conseil européen de 6 milliards d'euros affectés à l'Initiative pour l'emploi des jeunes entre 2014 et 2020, en vue de lutter contre le chômage des jeunes dans les régions de l'Union où ce taux dépasse 25% ; note toutefois que selon les estimations de l'Organisation internationale du travail, rien que dans la zone euro, près de 21 milliards d'euros seront nécessaires pour combattre le problème du chômage des jeunes ; espère que l'Initiative pour l'emploi des jeunes prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014, permettant ainsi aux bénéficiaires de profiter instantanément des fonds alloués ;
4. se félicite de la décision de mettre en place la Garantie pour la jeunesse, ce qui devrait permettre aux jeunes de se voir proposer une offre concrète et de bonne qualité d'emploi, d'apprentissage, de stage ou de formation continue dans les 4 mois qui suivent leur sortie du système éducatif formel ou la perte d'un emploi ; encourage les États membres à mettre au point, dès que possible, leurs plans de mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse ; souligne que l'efficacité de la Garantie pour la jeunesse dépendra de la coopération étroite et ciblée entre les autorités publiques, les services de l'emploi, les institutions d'éducation et de formation, les entreprises et les partenaires sociaux ; souligne que dans le cadre de la Garantie pour la jeunesse, une attention particulière devrait être accordée aux jeunes sans emploi, éducation, formation ni diplôme ; considère que les possibilités de stages, notamment dans le secteur public, doivent être explorées comme un élément de la Garantie pour la jeunesse et fait remarquer le rôle important que jouent les organismes publics en offrant des possibilités pour les jeunes d'acquérir des compétences entrepreneuriales et innovantes ; soutient le lancement de l'Alliance européenne pour l'apprentissage comme une initiative très souhaitable et nécessaire pour résoudre le problème du chômage des jeunes dans l'UE ;
5. est d'avis que les mesures durables à long terme pour lutter contre le chômage des jeunes doivent s'appuyer sur une stratégie globale, comprenant des mesures de soutien des petites et moyennes entreprises (PME), de promotion de l'esprit d'entreprise, des jeunes entreprises et de l'auto-emploi parmi les jeunes, en leur offrant des services de formation et de conseil et en facilitant l'accès des jeunes et des PME au crédit et au microcrédit dans des conditions favorables ; appelle aussi à mettre en place des mesures ciblées en vue de soutenir de manière adéquate l'enseignement et la formation, les infrastructures et la capacité des services de l'emploi, la disponibilité des places pour les étudiants et les diplômés et la qualité des apprentissages et des stages ; estime que la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse doit être surveillée et évaluée dans les programmes nationaux de réforme dans le cadre du semestre européen et que l'initiative devrait être intégrée plus largement dans la politique active du marché du travail ;
6. reconnaît que les mesures d'austérité, appliquées dans le cadre des programmes d'ajustement financier, supervisés par la troïka des bailleurs de fonds internationaux, vont à l'encontre de la création d'une « économie intelligente, durable et inclusive, caractérisée par des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale », qui est prévue par la stratégie Europe 2020, et appelle à l'adaptation appropriée de ces programmes ; dans le même contexte, rappelle les conclusions du Conseil européen de janvier 2012, qui avouent que « la croissance et l'emploi ne pourront repartir que si nous

mettons en œuvre une approche globale et cohérente, conjuguant un assainissement budgétaire intelligent qui préserve l'investissement dans la croissance future, des politiques macroéconomiques saines et une stratégie active en faveur de l'emploi préservant la cohésion sociale » ;

La mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi de l'UE

7. souligne que, malgré la crise du chômage en cours, les États membres devraient s'efforcer d'atteindre l'objectif fixé par la stratégie « Europe 2020 », qui est d'augmenter le taux d'emploi des 20-64 ans de 69% à au moins 75% d'ici 2020 ; fait remarquer que pour atteindre cet objectif, le taux d'emploi devrait augmenter dans tous les groupes sociaux et tous les âges ; note que le taux d'emploi des femmes reste nettement inférieur à celui des hommes et que l'augmentation de l'emploi des femmes mérite une attention politique particulière ;
8. souligne l'importance cruciale, dans la lutte contre le chômage de longue durée, de combiner des dispositions contractuelles souples et fiables, des stratégies globales d'apprentissage tout au long de la vie, des politiques actives et efficaces du marché du travail et des systèmes de protection sociale modernes, adéquats et viables, dans le respect du principe de *flexicurité* ; reconnaît que ces politiques doivent être adaptées aux circonstances particulières de chaque État membre ; rappelle que l'une des raisons pour lesquelles les États membres ont des difficultés à augmenter le taux d'emploi est le taux de remplacement des revenus élevés du chômage et autres prestations sociales qui n'encouragent pas les chômeurs à entrer sur le marché du travail ;
9. souligne que, malgré le nombre important de chômeurs, il existe quelques 4 millions de postes vacants dans l'UE en raison de l'inadéquation des compétences sur le marché du travail de l'UE¹ ; note que dans certains secteurs, tels que les TIC, la recherche scientifique et l'innovation technologique, la demande de main-d'œuvre qualifiée est en croissance permanente et n'est pas satisfaite ; note qu'à défaut de mesures adéquates, cet écart n'est appelé qu'à se creuser et que dans le seul secteur des TIC, il peut y avoir jusqu'à 900 000 postes vacants d'ici 2015 ; est donc convaincue que les États membres devraient adopter des mesures actives visant à promouvoir le développement de nouvelles compétences en adéquation avec les besoins du marché, en étroite coopération avec les partenaires sociaux et les entreprises et en encourageant les programmes d'apprentissage tout au long de la vie ;
10. souligne que l'une des raisons du grave déséquilibre en matière de chômage est la faible mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur de l'UE ; est d'avis qu'une plus grande mobilité dans le travail permettrait de mieux faire face aux chocs économiques asymétriques ; soutient, à cette fin, un système européen de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises dans un autre État membre ;
11. souligne que les jeunes ayant quitté prématurément l'établissement scolaire ou le système d'éducation sont particulièrement exposés au risque de chômage : 55,5% d'eux sont

¹ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-380_en.htm?locale=fr

actuellement sans emploi, dont 70% souhaiteraient travailler ; encourage les États membres à œuvrer à la réalisation de l'objectif fixé par la stratégie « Europe 2020 », qui est de réduire le nombre de jeunes en décrochage scolaire de 15% à moins de 10% d'ici 2020 ;

12. est d'avis que la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté devrait faire partie intégrante de la politique sociale et de l'emploi ; note que le problème du chômage et de l'exclusion sociale diffère selon les régions au sein des États membres et que, dans certaines régions, il est particulièrement aigu ; est d'avis que les États membres devraient accorder une attention particulière à la création d'opportunités d'emploi pour les personnes les plus coupées du marché du travail ; souligne l'existence de situations de pauvreté au travail, qui ne devraient pas être tolérées dans l'Europe du 21^e siècle ; salue la communication de la Commission européenne sur le renforcement de la dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM), adoptée le 2 octobre 2013, et est d'avis qu'il devrait y avoir un lien plus étroit permanent entre les politiques économiques et financières et les politiques sociales et de l'emploi dans l'UE ;
13. note qu'en raison du vieillissement et de la diminution de la population, et pour maintenir le niveau actuel de la population active, d'ici 2060, l'UE pourrait avoir besoin, selon des estimations de la Commission², de 60 millions d'immigrés supplémentaires ; invite la Commission à élaborer une étude approfondie pour évaluer l'impact de ces flux d'immigration sur les sociétés européennes ;
14. attire l'attention sur le fait que le problème de la fuite des cerveaux affecte la plupart des nouveaux États membres ; souligne que cela représente un défi économique et social grave, qui doit être surmonté d'urgence non seulement au niveau national mais aussi au niveau européen ;
15. souligne que ces conclusions ne lient pas les parlements nationaux et ne préjugent pas de leur position ; demande au Seimas de la République de Lituanie, en tant que parlement de la Présidence, de transmettre ces conclusions à toutes les délégations, aux Présidents des parlements nationaux et du Parlement européen et aux Présidents du Conseil européen et de la Commission européenne.

² http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2012/pdf/ee-2012-2_en.pdf

ANNEXE 1. TRAVAUX DE LA RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL

Remarques d'introduction

La réunion des présidents des commissions des affaires sociales et du travail a eu lieu au Seimas de la République de Lituanie, les 10 et 11 novembre 2013.

La réunion a été ouverte par Mme Kristina MIŠKINIENĖ, présidente de la commission des Affaires sociales et du Travail du Seimas de la République de Lituanie. La Présidente du Seimas S. E. Mme Loreta GRAUŽINIENĖ a prononcé un discours de bienvenue.

Les intervenants de la première session, intitulée *La mise en œuvre et le développement des lignes directrices pour les politiques de l'emploi de l'UE* : Mme Algimanta PABEDINSKIENĖ, ministre de la Sécurité sociale et du Travail de la République de Lituanie (*Les priorités de la présidence lituanienne du Conseil de l'UE en matière de politique sociale et d'emploi*), et Mme Virginija LANGBAKK, directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (*La conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée comme la condition de la participation égale des femmes et des hommes au marché du travail*).

Les intervenants de la deuxième session, intitulée *L'emploi des jeunes et les initiatives de création d'emplois* : M. László ANDOR, commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (*Augmenter l'emploi, notamment des jeunes, d'ici 2020*), Mme Brigitte VAN DER BURG, présidente de la commission des Affaires sociales et de l'Emploi de la Chambre des Représentants du Royaume des Pays-Bas, et Mme Tarja FILATOV, présidente de la Commission de l'Emploi et de l'Égalité de l'Eduskunta de la République de Finlande (*Les bonnes pratiques en matière de mise en œuvre des mesures pour l'emploi des jeunes et les perspectives de la mise en œuvre dans les États membres de l'initiative « Garantie pour la jeunesse »*).

Les intervenants de la troisième session, intitulée *Stimuler l'emploi des jeunes* : M. Pierre MAIRESSE, directeur de la direction A « Europe 2020 : Développement de la politique et analyse par pays » de la DG « Éducation et culture » de la Commission européenne (*Ajuster les compétences des jeunes aux besoins du marché du travail*), et M. Juan MENÉNDEZ-VALDÉS, directeur de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (*L'efficacité des mesures politiques mises en œuvre pour favoriser l'emploi des jeunes*).

La réunion s'est achevée par l'examen et l'adoption des **Conclusions**. Les Conclusions ont été adoptées par consensus, avec les abstentions de la Chambre des Lords du Royaume-Uni, de la Chambre des Députés italienne et de la délégation des Pays-Bas.

Aperçu des présentations et des débats

SESSION I. LA MISE EN ŒUVRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES POLITIQUES DE L'EMPLOI DE L'UE

Dans sa présentation, Mme Algimanta PABEDINSKIENĖ, ministre de la Sécurité sociale et du Travail de la République de Lituanie, a présenté les priorités de la présidence lituanienne dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales. La ministre a identifié quatre priorités. La première priorité est d'offrir de meilleures opportunités d'emploi pour les jeunes, notamment ceux qui sont sans emploi et ne suivent ni éducation ni formation (NEET). À cet égard, des initiatives telles que la Garantie pour la jeunesse et l'Alliance européenne pour l'apprentissage ont été brièvement présentées. La deuxième priorité prévoit une meilleure protection des travailleurs, par le biais de la mise en œuvre des directives sur le détachement des travailleurs et la portabilité des droits à pension ainsi que le développement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. La troisième priorité est liée au renforcement de la dimension sociale des politiques de l'UE, et notamment de l'union économique et monétaire (UEM), en concentrant l'attention sur le semestre européen et la procédure des déséquilibres macroéconomiques. La quatrième priorité a pour but d'assurer l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Dans ce domaine, il faut assurer une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et aboutir à des progrès sur la directive anti-discrimination.

Mme Virginija LANGBAKK, directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), a souligné que les femmes étaient sous-représentées sur le marché de l'emploi. Dans le même temps, les femmes assument une responsabilité disproportionnée en matière d'activités ménagères et de garde. L'intervenante a présenté l'index de l'égalité de genres³, établi par l'EIGE, qui s'appuie, entre autres, sur le critère de l'emploi. Suivant ce critère, le taux d'occupation des femmes est de 69 %, contre 76,6 % pour les hommes. Le taux d'emploi à temps plein, à savoir 56 % pour les hommes et 41 % pour les femmes, démontre un écart encore plus important. En outre, les femmes travaillent moins d'années, ce qui se traduit par des pensions de retraite moins élevées. Mme LANGBAKK a également présenté un autre critère – celui de la garde et des soins. Selon ce critère, les femmes consacrent plus de temps aux tâches ménagères, la garde d'enfants et les activités sociales. Elle a également souligné la corrélation entre la disponibilité des services publics de garde et l'égalité des chances en faveur des femmes. Selon la directrice, les hommes qui ont des enfants, ont plus de chances de travailler par rapport aux femmes, et les chances des femmes ayant des enfants sont de 10 % inférieures à celles des femmes sans enfants.

Les participants aux débats ont partagé leurs expériences en matière de réduction des inégalités entre les sexes, notamment au travail. En Finlande, par exemple, les femmes peuvent travailler à temps plein, grâce à un vaste système d'accueil pour les enfants. Aux Pays-Bas, de nombreuses femmes travaillent à temps partiel, ce qui leur permet de combiner le travail et la vie en famille. Selon les participants, le secteur public serait en mesure d'offrir aux jeunes des formations et des stages. Un délégué du Royaume-Uni a exprimé son

³ <http://eige.europa.eu/content/gender-equality-index>

opposition à l'instauration des quotas pour les femmes dans les conseils d'administration au niveau de l'UE. Lors du débat Mme LANGBAKK a noté que l'éducation était le seul domaine connaissant une plus grande participation des femmes. Toutefois, des écarts entre différents domaines de l'éducation sont perceptibles : les femmes s'orientent plus souvent vers des sciences sociales, alors que les hommes choisissent des sciences technologiques.

SESSION II. L'EMPLOI DES JEUNES ET LES INITIATIVES DE CRÉATION D'EMPLOIS

Dans son discours, M. László ANDOR, commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, a tenu à souligner que la reprise économique actuelle était très fragile, peu durable et ne générerait pas d'emplois, alors que le risque de pauvreté et d'exclusion sociale augmentait. C'est pourquoi la Commission propose de moderniser l'UEM en mettant à profit la surveillance des déséquilibres sociaux dans l'UE. Dans les recommandations spécifiques adressées aux États membres dans le cadre du semestre européen, la Commission européenne propose un certain nombre de mesures visant à moderniser la législation qui régit l'emploi, s'attaquer à la segmentation du marché du travail, promouvoir les réformes fiscales favorisant l'emploi, garantir l'efficacité du travail des agences nationales pour l'emploi et adapter l'éducation et la formation à la demande du marché du travail. M. ANDOR a présenté les principales initiatives dans le domaine de l'emploi des jeunes, dont le paquet « Emploi des jeunes » adopté par la Commission européenne en 2012. Dans ce paquet, la Commission appelle les États membres à poursuivre les réformes équilibrées du marché du travail, à investir dans les compétences et à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre. Une fois mises en place, les deux initiatives - Garantie pour la jeunesse et Emploi des jeunes - devraient permettre aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle sur le terrain.

Mme Brigitte VAN DER BURG, présidente de la commission des Affaires sociales et de l'Emploi de la Chambre des Représentants du Royaume des Pays-Bas, a présenté l'expérience néerlandaise de la lutte contre le chômage des jeunes, qui ne représentait que 12 % aux Pays-Bas, mais était à la hausse. Dans ce pays où le dispositif d'apprentissage et de stages est très développé, les partenaires sociaux jouent un rôle clé dans l'apprentissage. Les institutions néerlandaises ont également réussi à réduire le taux d'abandon scolaire précoce à 3 % et ont déployé des efforts considérables pour intégrer les personnes handicapées sur le marché du travail. Selon Mme VAN DER BURG, dans son pays, les jeunes étaient encouragés à poursuivre leur formation après l'école, si leurs compétences n'étaient pas suffisantes pour le marché du travail, et que les agences nationales pour l'emploi jouaient un rôle important dans l'orientation des jeunes en vue d'acquérir des compétences requises. L'intervenante a également attiré l'attention sur les contrats de travail flexibles qui contribuaient fortement à la baisse du chômage aux Pays-Bas.

Mme Tarja FILATOV, présidente de la Commission de l'Emploi et de l'Égalité de l'Eduskunta de la République de Finlande a expliqué que d'habitude un pays en récession connaît d'abord la contraction du PIB, celle-ci est suivie d'une montée du chômage pour enfin déboucher sur une crise sociale. Le retour à la normale après la crise sociale demande du temps. Quant à la Garantie pour la jeunesse, elle existe déjà en Finlande et repose sur trois piliers. Le premier pilier est une garantie sociale, composée de mesures de soutien, visant à

améliorer les perspectives d'emploi des chômeurs, allant de l'aide au stade de l'élaboration du plan d'accès à l'emploi jusqu'à une offre de travail ou d'apprentissage. L'État aide les employeurs en compensant les coûts de l'embauche des jeunes. Le deuxième pilier, la garantie de l'éducation, se traduit par un soutien spécifique à l'éducation ou à la formation. Si la formation est assurée par l'employeur, l'État couvre les dépenses de la formation. Le troisième pilier sert à prendre en charge les jeunes inactifs (NEET), notamment grâce à des programmes spéciaux et aux ateliers. Selon l'intervenante, l'État ne peut pas se permettre d'avoir des personnes en marge de la société, une personne exclue causant à la Finlande plus d'un million d'euros de pertes.

Lors des débats, il a été souligné que, malgré la reprise économique, d'importantes disparités économiques et sociales pouvaient être constatées d'un État membre à l'autre. Certains participants à la réunion ont affirmé que cette inégalité était au moins en partie due à l'ajustement budgétaire structurel. C'est pourquoi des pays comme la Grèce s'attendaient au plus de soutien de la part des organes de l'UE, comme la BEI ou les fonds structurels. D'autres ont tenu à attirer l'attention sur le vieillissement de la population européenne qui ne ferait qu'intensifier les flux d'immigration. Le commissaire ANDOR a réagi en expliquant qu'il était réducteur de dire que l'ajustement budgétaire était responsable de la situation des pays méridionaux de la zone euro, mais il a reconnu que de nouvelles mesures étaient nécessaires, comme la refonte de l'UEM ou la création de l'union bancaire. Il a fait remarquer que les flux d'immigration seraient nécessaires afin d'éviter l'effondrement de la population européenne. Parmi les priorités il a cité la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'UE. Il a estimé qu'il fallait s'attendre à une plus forte migration circulaire entre les anciens et les nouveaux États membres.

SESSION III. STIMULER L'EMPLOI DES JEUNES

Dans sa présentation, M. Pierre MAIRESSE, directeur de la direction A « Europe 2020 : Développement de la politique et analyse par pays » de la DG « Éducation et culture » de la Commission européenne, a souligné que dans le contexte de la crise, l'éducation et la formation étaient essentielles pour permettre aux jeunes d'acquérir des compétences nécessaires pour le marché du travail. Il a évoqué l'inadéquation des compétences en Europe, en particulier dans le secteur des TIC, qui comptera près de 900 000 postes vacants d'ici 2015. Une telle situation révèle l'incapacité des institutions publiques à anticiper cette demande et, par conséquent, prendre des mesures adéquates. Le directeur a cité les chiffres de l'OCDE, selon lesquels le nombre d'Européens aux compétences les plus faibles s'élève à 25 %, un chiffre jugé trop important. Pour résoudre ce problème, les partenariats étroits entre le gouvernement, les institutions de formation, les universités et l'industrie sont déterminants. D'après M. MAIRESSE, la majorité des nouveaux emplois d'avenir demanderont des compétences informatiques, ce qui doit être pris en compte par les institutions de formation et d'éducation.

M. Juan MENÉNDEZ-VALDÉS, directeur de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, a fait remarquer que dans 18 États membres le taux de chômage avait atteint des niveaux record. 7,7 millions d'Européens âgés de moins de 25 ans et 14,6 millions de moins de 30 ans sont des NEET, et ce chiffre ne cesse d'augmenter depuis quelques dernières années. Le coût annuel lié aux NEET est estimé à 1,2 % du PIB de l'UE.

C'est pourquoi les investissements dans les NEET devraient générer des bénéfices dans le futur. M. MENÉNDEZ-VALDES a noté que de nombreuses difficultés dans le marché du travail étaient liées à l'abandon scolaire précoce. Selon lui, ce problème devrait être traité en priorité. En outre, il faut profiter du potentiel des institutions publiques, qui sont en mesure de proposer aux jeunes une orientation professionnelle et des formations ciblées, de fournir une aide en matière de recherche d'emploi, de mobilité, de logement et d'accès plus facile au crédit.

Au cours du débat, la situation dans les pays du sud de la zone euro, tels que le Chypre, a été présentée. La hausse du taux de chômage y a été accentuée par la récession économique. Face au risque de l'émergence en Europe d'une génération perdue, les politiques européennes, notamment au sein de l'UEM, devraient s'appuyer en priorité sur les questions sociales. Les participants ont constaté que pendant la période de la crise l'inégalité entre les hommes et les femmes s'est légèrement réduite, étant donné que les hommes, ayant de faibles compétences, ont été le plus durement touchés par la crise. Pour aider les jeunes, l'une des priorités serait de renforcer leurs compétences entrepreneuriales et de les encourager à profiter de leurs connaissances et de leur potentiel. D'autre part, pour répondre à l'inadéquation des compétences, les institutions publiques devraient concentrer leur attention sur l'apprentissage tout au long de la vie, qui constitue une des mesures clés.